



AMELIORATION DES SYSTEMES DE PRODUCTION PASTORALE

Place de la thématique dans le projet

- **Le PROGEDE I avait pour objectif principal de contribuer de façon durable à la satisfaction des besoins en combustibles domestiques (charbon de bois, bois de chauffe, énergie de substitution) des populations. Le principe de base était de réaliser des plans d'aménagement des massifs forestiers et d'exploiter sur la base de l'offre de ces formations forestières.**
- **La réalisation des plans d'aménagement ainsi que leur mise en œuvre étant un travail de longue haleine (organisation des populations, inventaires, élaboration des plans ...), il était nécessaire (en attendant les résultats des aménagements) d'impliquer et de motiver les populations riveraines des massifs forestiers qui devaient faire l'objet d'un aménagement en développant les activités agricoles et pastorales qui étaient leur principal source de revenu.**
- **Par ailleurs, conscient de l'importance de l'inter relations entre agriculture, élevage et formations forestières notamment dans le domaine des défrichements destinés à l'agriculture, du parcours du bétail, des feux de brousse etc, le PROGEDE I avait opté judicieusement pour la réalisation de plans d'aménagement intégrés permettant une exploitation rationnelle avec moins de risque de conflits.**
- **Enfin, l'amélioration des systèmes de production agricole et pastorale par un programme d'intensification et de mise en œuvre d'activités génératrices de revenus avait également pour but de réduire la pression sur les formations forestières (réduction des défrichements, respect des capacités de charge des parcours, protection des mares, diminution des feux de brousse etc).**

Place de la thématique dans le projet

- **Participer progressivement à la mise en place et au développement d'un élevage intensif (production de viande, lait, amélioration génétique)**
- **Permettre la restauration, l'amélioration et la valorisation des parcours traditionnels base de l'alimentation du bétail.**
- **Mettre en place des normes prophylactiques efficaces et adaptées à la zone.**

Les objectifs du programme apicole étaient les suivants :

Diminuer les feux de brousse et préserver la diversité biologique :

- **En effet, la technique de récolte du miel par le feu utilisée par les apiculteurs traditionnels dans nos régions provoque souvent des feux de brousse qui détruisent une partie considérable de la biomasse herbacée et ligneuse ainsi que la microfaune. Elle est aussi responsable de la destruction des essaims d'abeilles dont elle diminue fortement la capacité naturelle de reproduction**

Maintenir l'équilibre de la nature et améliorer la régénération naturelle de forêts :

- **Dans ce domaine auquel le PROGEDE est très sensible, l'abeille joue également un rôle prépondérant. Sans son action pollinisatrice, de nombreuses plantes et arbustes disparaîtraient rapidement, éliminant également par la même occasion la faune qui vit des baies et graines de ces plantes forestières. De plus, les rendements de la plupart des productions forestières et agricoles dépendent en partie de cet agent pollinisateur.**

Augmenter les revenus des populations et améliorer leur régime alimentaire :

- **Lorsque les apiculteurs traditionnels sont formés aux techniques apicoles modernes, ils évoluent rapidement d'une apiculture de « cueillette » vers une apiculture améliorée. Les rendements obtenus en miel sont plus élevés, mais également la qualité du miel est meilleure. De plus, les autres productions de l'abeille peuvent être valorisées en particulier la cire. La vente de ces produits dans le cadre d'un circuit commercial organisé, permet aux apiculteurs d'obtenir des gains substantiels.**

METHODOLOGIE

La méthodologie utilisée pour la mise en œuvre des activités pastorales a suivi essentiellement les étapes suivantes :

- Identification des activités prioritaires des populations dans le domaine pastoral en utilisant les enquêtes MARP comme outil de diagnostic participatif dans tous les massifs forestiers ;
- Elaboration par le pastoraliste de documents de stratégie pastoral et apicole (diagnostique de la situation de départ, objectifs, résultats attendus et activités budgétisées) ;
- Installation au sein de chaque CVGD (comité villageois de gestion et de développement) d'une commission pastorale chargée de la sensibilisation pour la réalisation des activités pastorales et de leur suivi.
- Très forte implication des services partenaires (Inspection des services vétérinaires, DRDR) pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement intégrés ; à la base, les chefs de poste vétérinaire ont toujours répondu favorablement en apportant leurs compétences techniques ainsi que leur caution scientifique ;
- Elaboration de termes référence validé par la coordination avant le démarrage de chaque activité ;
- Suivi des activités sur le terrain par le responsable pastoral et le responsable du suivi évaluation ;

RESULTATS OBTENUS

❑ Amélioration de la santé animale

- Vaccination des petits ruminants contre la peste et la pasteurellose : environ 40 000 petits ruminants par an dans toute la zone du PROGEDE
- Vaccination de la volaille contre la maladie de Newcastle : 48 000 par an dans toute la zone du PROGEDE

❑ Intensification des productions pastorales

- Production fourragère : 40 Ha de niébé fourrager
- Embouche bovine : 1 500 Bovins (taureaux et vaches de réforme)
- Insémination artificielle : 80 Vaches inséminées, 30 naissances

❑ Amélioration de l'aviculture traditionnelle

- 3850 Coqs raceurs destinés aux femmes introduits dans toute la zone.
- Avifaune : 1 500 pintades introduites dans la périphérie du PNNK et dans les zones aménagées.

RESULTATS OBTENUS

❑ AMÉLIORATION DE L'APICULTURE TRADITIONNELLE

- 1800 Ruches Kenyanes et 180 ruches Langstroth introduits.
- 3 mielleries (Sinthian coundara, Dienoudiala et kalifourou)
- 70 Tonnes de miel en production contrôlée et 1500 KG de cire en production contrôlée.
- Utilisation systématique de combinaisons de protection et d'enfumeurs pour la récolte du miel.
- Obtention d'une autorisation de commercialiser le miel (FRA) pour la miellerie de Sinthian Coundara

❑ RENFORCEMENT DE CAPACITÉS

Les modules suivants ont été développés pour le renforcement des capacités des populations :

- Techniques de production, récolte, extraction et conditionnement du miel et de la cire
- Amélioration de l'aviculture traditionnelle
- Santé animale (formation des femmes en vaccination de la volaille) et embouche bovine

CONTRAINTES

- Difficultés d'obtention de semences de niébé fourrager avec l'ISRA.
- Difficulté de trouver un fonds de roulement conséquent pour les mielleries de Diénoudiala et Kalifourou.
- Absence de matériel apicole (ruches kenyanes, combinaisons de protection, enfumoirs etc) pour les massifs forestiers de Kolda dernièrement installés.
- Difficultés de maintien de la chaîne de froid pour la conservation des vaccins.
- Difficulté de trouver des races pures pour le programme d'amélioration de l'aviculture traditionnelle.

RECOMMANDATIONS POUR LE PROGEDE

- Etudier en relation avec les CIVGD et les collectivités locales, les modalités d'une prise en charge partielle ou intégrale des activités de vaccination, d'amélioration de l'aviculture villageoise et d'apiculture **dans les anciens massifs** dont les rentrées d'argent sont importants.
- Poursuivre le programme d'intensification des productions animales en proposant des modèles d'étables avec fosse fumièrre en vue de trouver des intrants permettant d'impulser le programme biogaz (si ce programme est maintenu dans le PROGEDE II).
- Accentuer le développement du programme apicole à Kédougou, Matam et dans les nouveaux massifs. Un programme apicole initié dans la zone de Ranérou (vélingara ferlo) avec le PSPM (projet de sécurisation de l'élevage pastoral) a déjà donné de bons résultats.
- Poursuivre la réflexion sur les modalités de mise en œuvre du concept de porte d'entrée par la communauté rurale avec un ancrage solide autour des structures pérennes existantes (villages, ARD, Conseil Régional etc). conformément à la politique de décentralisation.
- Pour plus d'efficacité, renforcer le partenariat avec les inspections des services vétérinaires et les DRDR en mettant en place des protocoles d'accord avec un budget et un système d'évaluation.
- Renforcer les capacités des organisations (CVGD, CIVGD) en planification et en gestion.

FIN